

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA CANNE

*Nout kiptin,
Nout lavrin*

Cahier des Contributions

PLÉNIÈRE DE RESTITUTION
ET D'ÉCHANGES

20 Juin 2025
Musée Stella Matutina

SOMMAIRE

4	INTRODUCTION GÉNÉRALE
5	RAPPEL DES PRINCIPES ET OBJECTIFS DES ÉTATS GÉNÉRAUX
6	CONTEXTE ET ENJEUX
7	ETAT DES LIEUX DE LA FILIÈRE CANNE EN QUELQUES CHIFFRES :
8	LES GRANDES THÉMATIQUES ABORDÉES EN TABLES RONDES
9	CONTRIBUTION DES PLANTEURS ET SYNDICATS AGRICOLES
10	FONCIER
15	ENJEUX SOCIAUX ET SOCIÉTAUX
20	ENJEUX TECHNIQUES
24	FOCUS SUR LA PLANTATION
26	FOCUS SUR L'ENHERBEMENT ET LE DESHERBAGE
28	FOCUS SUR L'INNOVATION ET LA R&D
30	ENJEUX ÉCONOMIQUES
34	CONTRIBUTIONS DES RHUMIERS
36	CONTRIBUTION DES SUCRIERS
38	CONTRIBUTION DES INTERPROFESSIONS
39	PERSPECTIVES
40	QUEL AVENIR POUR LA CANNE À LA RÉUNION ?
41	CONCLUSION



INTRODUCTION GÉNÉRALE

INTRODUCTION GENERALE

La filière canne à La Réunion, héritière d'une histoire pluriséculaire, reste à ce jour encore un pilier identitaire, économique et agricole de l'île de la Réunion. Elle irrigue de nombreux secteurs de la société réunionnaise, de l'emploi à la production énergétique, en passant par la préservation des paysages et des savoir-faire.

Pourtant, les équilibres économiques et sociaux qui ont longtemps structuré la filière sont aujourd'hui fragilisés, impactant l'avenir de la filière et de ses acteurs.

Face à cette situation, des États Généraux de la Canne ont été mis en place pour ouvrir rapidement un espace de réflexion, de dialogue et de décision. Ils posent une question centrale : quelles mesures devons-nous prendre collectivement pour rétablir et garantir un niveau de production viable et résilient, capable de faire face aux aléas climatiques, techniques et économiques mondiaux ?

C'est à cette interrogation, urgente et structurante, que les États Généraux entendent répondre.

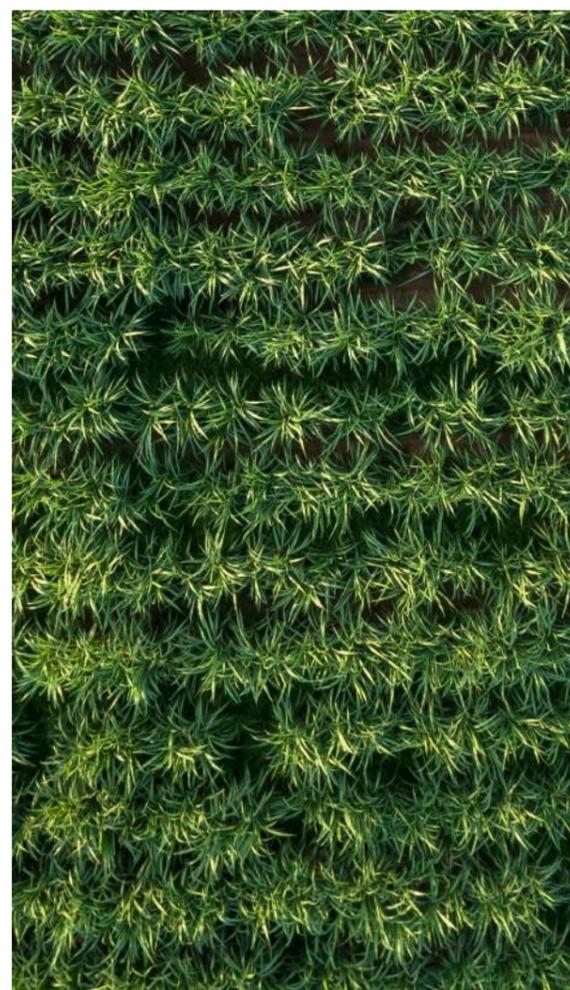
Issu d'une démarche participative inédite et inclusive, ce cahier des contributions résume les différentes contributions collectées auprès des acteurs lors des séquences terrain des États Généraux de la Canne à La Réunion. Il rassemble et met en forme les analyses et propositions issues :

- des six ateliers territoriaux organisés entre mars et juin 2025 autour de 4 grandes thématiques (foncier agricole ; itinéraire technique de la canne et replantation ; valorisation des produits – prix et revenus – pérennisation future ; emploi/formation et encadrement) ;
- des trois réunions techniques avec les planteurs et experts de la filière sur les thèmes de l'innovation et R&D, la plantation et la maîtrise de l'enherbement ; .

- des rencontres avec les syndicats agricoles (FDSEA, JA, CGPER, UPNA), la Réunion des Rhums et le Syndicat du Sucre de la Réunion,
- Des rencontres avec les interprofessions des filières animales et végétales.

Outre ces ateliers, ce cahier met également en exergue les retours de plus de 2 300 planteurs ayant répondu à un vaste questionnaire de consultation. Ce document constitue une somme d'information remarquable et unique, ainsi qu'un important travail de synthèse, reflétant les échanges, la diversité des points de vue, mais aussi la volonté commune de faire émerger des solutions durables.

À travers ce cahier, c'est une ambition partagée qui se dessine : celle de bâtir collectivement un nouvel avenir pour la filière canne, pilier historique, économique et identitaire de notre île, aujourd'hui à la croisée des chemins.



RAPPEL DES PRINCIPES ET OBJECTIFS DES ÉTATS GÉNÉRAUX

Objectifs : écouter, diagnostiquer, co-construire une trajectoire

- **Acteurs impliqués : État, Région, Département, Chambre, CPCS, planteurs, industriels. société civile**
- **Mission : produire ensemble un plan stratégique, nourrir un nouveau projet.**

Les États Généraux de la Canne ont pour ambition de donner une nouvelle trajectoire à la filière, en l'inscrivant résolument dans une dynamique de transformation durable. L'objectif principal est de redéfinir collectivement un cap ambitieux et solide pour l'avenir de la canne à La Réunion, à travers une mobilisation inédite de l'ensemble des parties prenantes. Cette démarche repose sur une méthode de concertation ouverte et inclusive, mobilisant l'ensemble des parties prenantes – État, Région, Département, Chambre d'Agriculture, CPCS, planteurs et industriels – autour d'enjeux structurants et de solutions concrètes et partagées.

La phase de consultation, engagée depuis plusieurs semaines, s'est traduite par six ateliers territoriaux dans les principaux bassins canniers, complétés par plusieurs réunions thématiques dans les comités de bassin, ainsi que des échanges ciblés avec les différents acteurs. un questionnaire a été adressé à plus de 2 300 planteurs et de nombreuses contributions écrites ont enrichi la réflexion.

Ce processus de concertation a permis de faire émerger des points de vue partagés et des propositions concrètes et de bon sens, qui seront rassemblées dans un recueil de synthèse. « Le Manifeste des États Généraux de la Canne à La Réunion », sera transmis aux instances de décision nationales et européennes, et portera l'ambition collective d'une filière renouvelée, soutenue par une vision claire, cohérente et largement concertée.

L'objectif final est clair : Afficher un nouveau plan stratégique prenant en compte les acquis de la filière et proposant de nouvelles orientations adaptées au contexte et portées unanimement par tous les acteurs réunionnais.



CONTEXTE ET ENJEUX

a. À l'échelle mondiale

À l'échelle planétaire, le monde du sucre connaît de profonds bouleversements qui affectent plus particulièrement les zones de production fragiles que sont les régions ultra-périphériques telle que La Réunion. L'année 2025 est marquée par une chute significative du marché du sucre, dans un contexte de volatilité accrue des prix liée aux déséquilibres de l'offre et de la demande, aux aléas géopolitiques et aux incertitudes économiques liées à un contexte perturbé par les conflits.

La mondialisation du système sucrier et la concurrence agressive des pays émergents — à coûts de production bien plus faibles — accentuent la pression sur les producteurs européens.

Depuis la fin des quotas sucriers européens en octobre 2017, les filières des DOM, et notamment celle de La Réunion, sont confrontées à une exposition directe aux règles du marché mondial, sans mécanismes de régulation garantis.

Les aléas climatiques viennent en outre aggraver la vulnérabilité des exploitations locales, rendant leur viabilité économique et technique de plus en plus fragile.

Ce contexte oblige les acteurs réunionnais à revoir et à consolider le fonctionnement de la filière pour l'adapter localement et de façon durable au plan économique, écologique et social.



b. À l'échelle locale

À l'échelle locale, la filière canne connaît une dégradation continue de sa production, avec une baisse de tonnage estimée à plus de 20 % en 2024, marquant l'un des plus faibles niveaux de la dernière décennie.

Ce recul reflète un affaiblissement global du modèle agricole sucrier réunionnais, dépendant des aides publiques, qui représentent près de 70 % des revenus des planteurs. Cette dépendance valable pour toute l'agriculture européenne fragilise la viabilité économique des exploitations et limite leur capacité à investir, innover ou se diversifier.

La menace se traduit également par des tensions croissantes sur le foncier : la surface agricole utile se réduit, concurrencée par l'urbanisation, les infrastructures ou d'autres usages économiques du territoire. À cela s'ajoutent des conflits d'usage de plus en plus affirmés, révélant la nécessité de repenser également l'occupation du territoire à travers les PLU et le SAR, la valorisation et la protection des terres agricoles.

La filière joue pourtant un rôle central dans l'équilibre économique, social et énergétique de l'île, en générant plusieurs milliers d'emplois directs et indirects, en alimentant la filière énergétique via la bagasse (biomasse résiduelle utilisée pour produire de l'électricité). Ces emplois sont menacés.

La filière canne incarne un patrimoine vivant de l'histoire et de l'identité réunionnaise. Ce patrimoine est donc également menacé de destruction et avec elle la cohésion du tissu rural et agricole réunionnais.

ETAT DES LIEUX DE LA FILIÈRE CANNE EN QUELQUES CHIFFRES :

La canne à sucre occupe une place centrale dans l'agriculture réunionnaise, avec 19 145 hectares cultivés en 2024, soit un peu plus de la moitié de la surface agricole de l'île. Elle est présente dans plus de 2 400 exploitations, dont 79 % font moins de 10 hectares. La taille moyenne des exploitations cannières est de 9,9 ha, avec une surface moyenne cultivée en canne de 8,3 ha. Cette surface est en recul constant depuis dix ans. Près de 4 600 personnes travaillent dans ces exploitations, représentant environ 3 800 équivalents temps plein.

La filière sucre repose sur deux sucreries industrielles, qui assurent en moyenne une production annuelle de 143 000 tonnes de sucre (moyenne sur cinq ans), et représentent environ 700 emplois à temps plein.

La filière rhum, structurée autour de 4 distilleries indépendantes, 3 liquoristes et un GIE d'assemblage, emploie environ 1 100 personnes (directs, indirects et induits), dont 220 en direct. La production repose à 99 % sur du rhum de sucrerie à base de mélasse.

La filière énergie valorise les co-produits de la canne via deux centrales thermiques à biomasse et une centrale au bioéthanol, représentant une puissance installée de 271 MW.



LES GRANDES THÉMATIQUES ABORDÉES EN TABLES RONDES



1. FONCIER



2. ENJEUX SOCIAUX ET SOCIÉTAUX

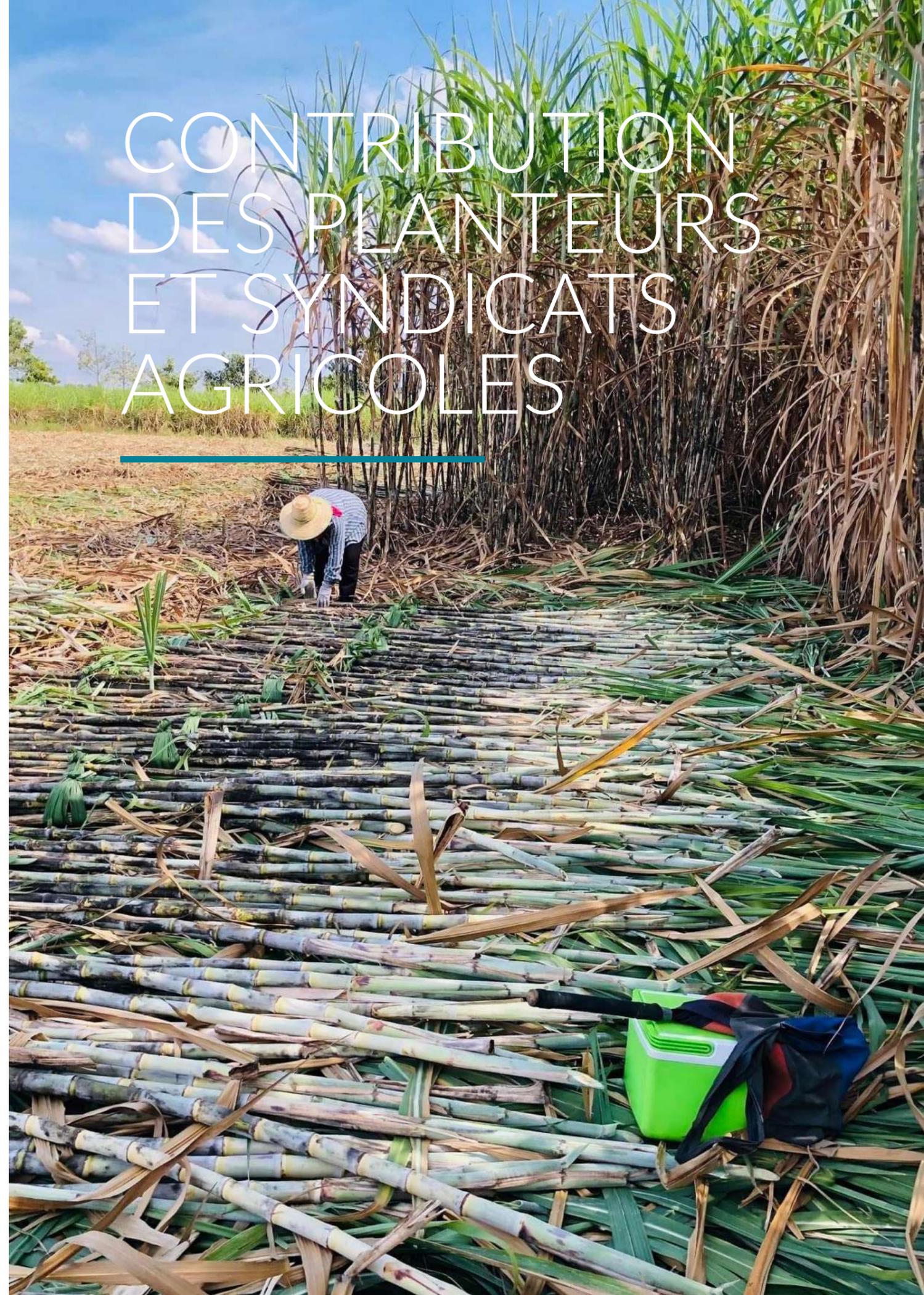


3. ITINÉRAIRE TECHNIQUE, INNOVATION ET CLIMAT



4. ENJEUX ÉCONOMIQUES

CONTRIBUTION DES PLANTEURS ET SYNDICATS AGRICOLES





FONCIER

CONSTAT GENERAL

Parmi les constats issus des ateliers, les problématiques foncières apparaissent comme un frein majeur.

En effet, l'un des signaux d'alerte préoccupant pour l'avenir de la filière canne à La Réunion concerne l'augmentation continue des parcelles en friche, souvent issues de problèmes de succession non résolus et d'un morcellement très important.

Ces terrains, inutilisés affectent lourdement le potentiel de production agricole alors que les besoins sont très importants et la demande d'installation forte.

Par ailleurs, certains outils d'appui existants, comme le dispositif FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), sont insuffisamment mobilisés, notamment du fait de la complexité et de la lenteur des procédures qui ajoutés aux contrôles administratifs dégradent les rapports avec les services publics et minimisent leur utilisation.

PROBLEMATIQUES EXPOSEES

L'accès au foncier constitue un obstacle majeur pour l'installation de nombreux planteurs, notamment les jeunes agriculteurs.

La difficulté principale vient structurellement du **manque de foncier agricole disponible** (SAU) et également du gel des terres causé par les indivisions très nombreuses à la Réunion.

Le foncier résiduel disponible est d'accès complexe du fait :

- d'un morcellement important entravant les installations sur des surfaces viables,
- de l'absence d'aménagements fonciers très onéreux à mettre en œuvre,
- d'un nombre très important de candidats,
- du coût du foncier.

La lutte contre les terres en friche :

Malgré l'existence de dispositifs d'encadrement, les terres abandonnées restent nombreuses. La récupération de ces friches est freinée par des procédures longues et complexes et un dispositif d'aide à la remise en culture lourd et difficile à comprendre.

Des questionnements émergent au sein de la population agricole sur la nécessité de mettre en place une taxe sur ces friches.

La protection de la sole cannière :

Cette dernière est mise en péril par une urbanisation croissante, qui affecte en priorité les terres agricoles aux meilleures potentialités en zone côtière plate et sols profonds. Les phénomènes cycloniques et météorologiques de plus en plus fréquents et intenses génèrent ponctuellement des pertes de foncier agricole de plus en plus nombreuses sur des surfaces importantes.

L'évolution sociétale naturelle crée une demande de plus en plus importante d'urbanisation qui amplifie l'érosion des surfaces agricoles et notamment cannières. L'ensemble de ces éléments contribuent

à une large diminution du foncier agricole exploité ces 5 dernières années évalué à 5000 ha.

Travaux d'amélioration foncière et aménagements hydrauliques :

Pourtant indispensables compte-tenu de la géologie et pédologie de notre île pour garantir la compétitivité de l'agriculture cannière, ces derniers sont freinés par plusieurs éléments :

- des délais des délais anormalement longs dans le montage et l'instruction des dossiers,
- des contraintes de trésoreries liées à un portage total du financement par le planteur,
- un accès au financement de plus en plus complexe du fait de l'augmentation abusive des matériels et équipements ces dernières années,

Le rattrapage des aides ne suffit pas à compenser le différentiel et contribue à créer localement une inflation artificielle sur les fournitures agricoles.

On constate également un nombre insuffisant de prestataires spécialisés en travaux agricoles, générant ainsi une offre à un tarif élevé. Cette situation est née à la suite de la disparition des SICA qui maintenaient une offre importante à prix raisonnable auprès des planteurs.



SOLUTIONS ENVISAGEES

Accès au foncier :

- Renforcer les actions et les moyens techniques et humains des opérateurs fonciers (SAFER, chambres d'agriculture) sur les zones cannières.
- Favoriser la création de nouveaux Groupements Fonciers Agricoles cannières.
- Prioriser les compensations agricoles dans les zones à forte production.
- Mettre en place des dispositifs financiers spécifiques (type OGAF : Opérations Groupées d'Aménagement Foncier, actions ciblées d'achat, d'échanges ou de remembrement sur des secteurs prioritaires) pour sécuriser et accélérer les projets.

Lutte contre les terres en friche :

- Renforcer la pression réglementaire tout en allégeant et en simplifiant le dispositif juridique actuel trop lourd, et long et complexe.
- Revoir les critères de classification des terres incultes afin de mieux encadrer et prévenir les situations d'abandon.
- Encourager la location des terres remonté par les JA.
- Systématiser la récupération du foncier après 3 ans d'abandon remonté par les JA.
- Instaurer un délai et un seuil de relance de la production sur les terres sous-exploitées et faciliter la mise en place des mesures appliquées aux friches si la production ne reprend pas remonté par les JA.

Protection de la sole cannière :

- Structurer les remises en valeur agricoles dans un cadre cohérent entre la canne et la diversification (zonage).

- Sanctuarisation des meilleures terres (notamment en zone basse), appuyé par les JA et l'UPNA.
- Renforcer la lutte contre l'urbanisation illégale.
- Relocalisation des aménagements urbains vers les hauts.
- Renforcement des contrôles et sanctions sur les illégalités juridiques foncières, appuyé par les JA.
- Mieux contrôler les travaux réalisés au titre des compensations agricoles.
- Créer des lotissements agricoles remonté par les JA.
- Renforcer la protection des terres agricoles dans les PLU, remonté par l'UPNA.

Travaux d'amélioration foncière et aménagements hydrauliques :

- Créer des guichets uniques collectifs regroupant les dossiers d'aides et de portage en relation avec les structures financières et les collectivités.
- Permettre aux planteurs de réaliser eux-mêmes certains travaux à intégrer dans les devis.
- Recréer des structures collectives (CUMA, SICA) avec le soutien des collectivités et des banques, appuyé par les JA.
- Instaurer un meilleur encadrement et un contrôle des coûts des prestataires.
- Elargir et créer de nouveaux réseaux hydrauliques pour augmenter la sole irriguée et les rendements des parcelles, appuyé par les JA et l'UPNA.
- Envisager la création de réservoirs de stockage individuels et collectifs dans les zones où les réseaux ne sont pas présents, appuyé par les JA et l'UPNA.
- Examiner la possibilité de créer une usine de dessalement permettant de réduire les conflits d'usage et un dispositif de sécurité.

- Généraliser les aides à la remise en culture des terres agricoles non valorisées sans compensation économique, forestière et environnementale remonté par les JA.
- Intégrer l'ensemble des coûts des travaux nécessaires à la mise en valeur agricole dans le dispositif remonté par les JA.



ENJEUX
SOCIAUX ET
SOCIETAUX

CONSTAT GENERAL

La moyenne d'âge des exploitants agricole est de 50,8 ans, et plus de 42% des exploitants ont plus de 55 ans. Ce vieillissement impacte le fonctionnement des exploitations, l'emploi et par conséquent le fonctionnement de la filière et son image.

Alors qu'il devrait être compensé en partie par un meilleur encadrement technique sur le terrain et une meilleure formation des chefs d'exploitation, à ce jour, il semble que cet encadrement soit insuffisant ou mal réparti pour répondre aux demandes de nombreux exploitants.

Par ailleurs, la filière souffre d'une pénurie structurelle de main-d'œuvre, qu'elle soit qualifiée ou non qualifiée, lié au manque d'attractivité du métier et à une offre de formation insuffisamment adaptée.

La mobilisation des jeunes actifs est réduite du fait de l'éligibilité au RSA dès l'âge de 26 ans. Le marché de l'emploi des ingénieurs et techniciens est relativement bien couvert, contrairement à celui des ouvriers agricoles qui lui pose un important problème aux chefs d'entreprise, soulignant un déséquilibre entre les qualifications disponibles et les besoins réels du terrain.

A cela s'ajoute un financement de la MO agricole plus complexe que les autres secteurs du fait de la dispersion des exploitations et de la MO, de la saisonnalité du travail qui engendrent des surcoûts et ne permettent pas les économies d'échelle.

Enfin, la diminution des effectifs et le faible renouvellement de la population agricole génère une réduction du potentiel humain et intellectuel pénalisant la gouvernance des filières agricoles.



PROBLEMATIQUES EXPOSEES

1. Accompagnement, encadrement technique et transfert :

Les planteurs considèrent que la présence des techniciens est insuffisante ou mal répartie sur le terrain.

Le fonctionnement des groupements d'employeurs en l'état actuel ne satisfait pas les utilisateurs.

Le transfert de l'information aux planteurs passe par trop de canaux de diffusion dispersés qui ne permettent pas d'avoir une vision globale sur l'ensemble des événements et thématiques de la filière.

2. Manque de main d'œuvre :

La filière est confrontée à une pénurie chronique de main-d'œuvre, accentuée par une réglementation contraignante jugée inadaptée au milieu agricole.

L'absence de personnel qualifié et de prestataires disponibles nuit à la productivité et met en difficulté la pérennité des exploitations agricoles.

3. Formation initiale et continue :

L'offre de formation est inadaptée aux besoins réels du terrain. Il existe un déficit notable de formations qualifiantes pour les ouvriers et mécaniciens agricoles, alors même que les formations pour les chefs d'exploitation et ingénieurs sont suffisantes. Les jeunes formés manquent de technicité et de compréhension des enjeux stratégiques et agronomiques, et les possibilités de formation continue pour les ouvriers agricoles restent trop limitées.

Les chefs d'exploitation déplorent le manque d'offre de formation continue qu'elles soient techniques, économiques et comptables.

4. Attractivité des métiers et de l'image de la filière canne :

« Pour le planteur », le grand public perçoit la filière comme vieillissante, ni attractive ni moderne, dépendante des subventions, et éloignée des enjeux environnementaux et alimentaires.

En outre, les métiers liés à la canne sont perçus comme pénibles, incertains et peu rémunérateurs, ce qui accentue le désintérêt des jeunes générations pour ces métiers.

5. Gouvernance

La configuration spécifique du métier de chef d'exploitation agricole réduit fortement sa disponibilité pour les activités de représentation.

Cette faible disponibilité impacte la représentativité des planteurs en générant un déséquilibre de représentation par rapport aux industriels plus disponibles, mieux encadrés et plus informés au sein des instances de gouvernance de la filière, notamment le CPCS.

Les exploitants souffrent de ce déséquilibre dans les représentations.

Beaucoup se sentent exclus et non informés des décisions structurant l'avenir de la filière, ce qui freine leur engagement et affaiblit la dynamique collective.

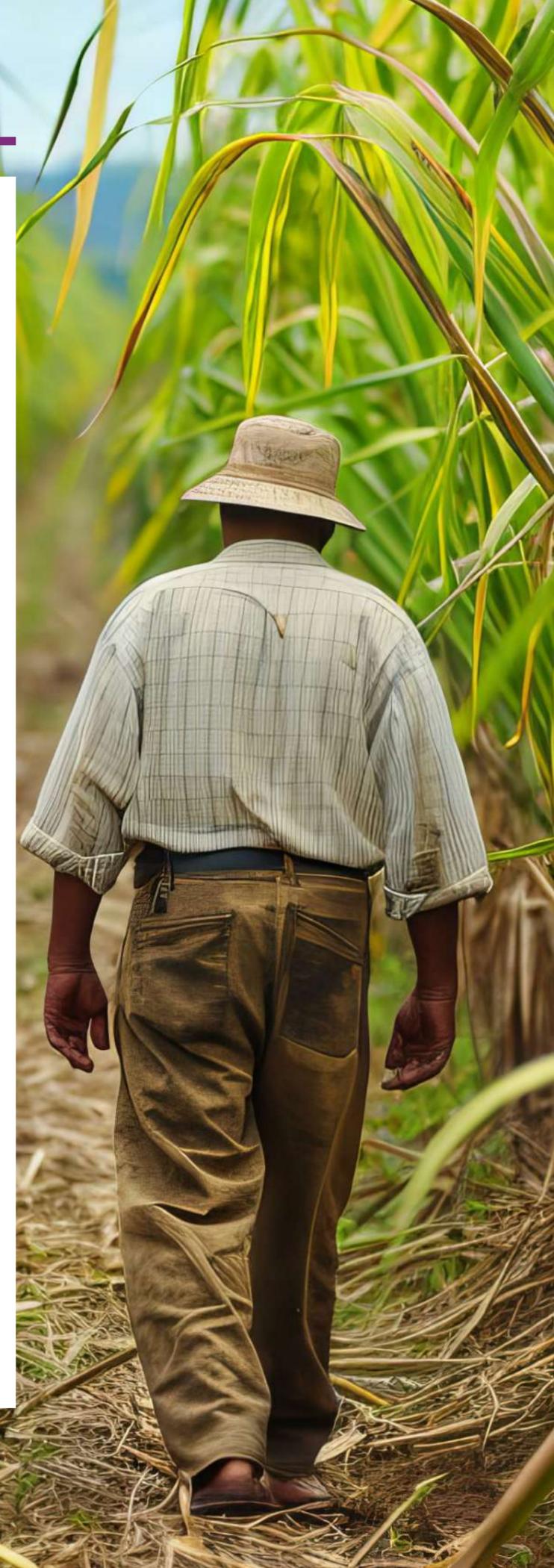
6. Transmission et avenir des exploitations

Le renouvellement des générations est un défi clé. Les départs à la retraite se font tardivement du fait des retraites très basses, ce qui ne permet pas aux jeunes de reprendre rapidement.

Des dispositifs de préretraite et d'accompagnement à la transmission doivent être mis en place non pas sur des financements ponctuels, mais de façon structurée.

Les successions sont de plus en plus onéreuses et non préparées et conduisent souvent à la disparition des exploitations.

De plus, les petites exploitations cannières sont peu attractives pour les jeunes, en raison d'une rentabilité trop faible par rapport à d'autres cultures ou d'autres métiers.



SOLUTIONS ENVISAGEES

1. Accompagnement, encadrement technique et transfert :

- Renforcer l'accompagnement des exploitants agricoles en créant des référents France Travail spécialisés dans l'emploi agricole, appuyé par les JA.
- Mettre en place un dispositif d'aide à l'embauche, remonté par les JA.
- Mise en place d'un canal d'information centralisé dédié à la canne géré par une cellule spécialisée du CPCS.
- Multiplier des parcelles de démonstration par les organismes techniques (Ercane, CIRAD, Chambre d'agriculture).
- Augmenter le nombre de techniciens sur le terrain, appuyé par l'UPNA.

2. Manque de MO :

- Faciliter l'accès à l'emploi des personnes de nationalité étrangères déjà présentes sur le territoire, qui sont demandeuses et disponibles appuyé par les JA.
- Mieux communiquer sur les règles et possibilités liées au RSA, adapté celui-ci à des contrats plus courts et aux travaux d'entretien hors période de coupe, appuyé par l'UPNA.
- Améliorer les dispositifs d'allègement de charges pour les emplois d'ouvriers agricoles.
- Faciliter la mécanisation agricole et remettre en place les structures de type SICA ou prestataires de services à des prix encadrés, appuyé par l'UPNA.

3. Formation :

- Rendre les dispositifs de formation plus lisibles,
- Créer d'une formation d'ouvrier agricole polyvalent portant sur les problèmes techniques et pratiques (conduite de tracteurs, irrigation, pulvérisation...), appuyé par les JA et l'UPNA.

- Réformer les cursus existants comme le BPREA pour renforcer leur dimension technique notamment sur la filière canne, appuyé par les JA et l'UPNA.
- Sensibiliser les jeunes aux métiers agricoles dès le plus jeune âge (primaire et collège).
- Former les exploitants à la gestion économique de leur activité, en particulier à la comptabilité et au suivi des coûts.

4. Attractivité des métiers et de l'image de la filière canne :

- Lancer une campagne de communication grand public pour valoriser la culture de la canne et les métiers qui y sont liés, appuyé par les JA.
- Mettre en avant les atouts agronomiques, technologiques, économiques et sociaux d'une filière moderne.
- Améliorer la rémunération des ouvriers qualifiés, appuyé par les JA.

5. Gouvernance

- Mettre en place d'un site internet dédié au CPCS avec une publication des comptes-rendus de réunion, appuyé par le CPCS, appuyé par les JA.
- Rééquilibrer les pouvoirs au sein du CPCS, et renforcer le rôle des CMU remonté par les JA.
- Mettre en place des groupes de travail planteurs avant les réunions CPCS pour les préparer, remonté par l'UPNA.
- Instaurer un comité de suivi semestriel de la filière canne avec les acteurs clés en préparation de campagne et en bilan de campagne permettant de mener un travail concerté prenant en compte les besoins de chaque maillon de la filière pour construire les prochaines étapes de son développement.

6. Transmission et avenir des exploitations

- Mettre en œuvre une politique de pré-retraite systématique et structurée financièrement, appuyé par les JA.
- Revaloriser les retraites agricoles actuellement insuffisantes.
- Accompagner les départs de solutions de reprises du foncier et d'accompagnements financiers. Faciliter la transmission par la mise en place de structures de type sociétaires, appuyé par les JA.



ENJEUX TECHNIQUES

CONSTAT GENERAL

La baisse des tonnages observée ces dernières années dans la filière canne résulte de la conjonction de plusieurs éléments :

- La réduction des surfaces cultivées, la sole agricole ayant perdue près de 3000 hectares ces quatre dernières années,
- La dégradation des rendements individuels.

Cette dégradation est elle-même la conjonction de plusieurs facteurs : la raréfaction et la moindre efficacité des herbicides non compensée en raison d'une main-d'œuvre insuffisante et d'une mécanisation qui n'est pas plus importante.

Les évolutions du contexte réglementaires ont fortement impacté les itinéraires techniques sans apporter de solutions alternatives, ce qui a perturbé le fonctionnement de tous les planteurs.

A cela s'ajoute les phénomènes climatiques.

PROBLEMATIQUES EXPOSEES

1. Création variétale

Les nouvelles variétés de canne questionnent les planteurs qui constatent des difficultés et n'en voient pas forcément tous les avantages.

Les problèmes constatés sont essentiellement : les cannes sujettes au couchage rendant la mécanisation difficile, la moindre teneur en sucre, et plus forte teneur en fibre, et une sensibilité à la sécheresse pour certaines de ces variétés..

2. Environnement

La gestion des déchets plastiques agricoles et des tuyaux d'irrigation reste problématique, faute de solutions concrètes de valorisation. Par ailleurs, la prolifération des rats devient préoccupante, les raticides actuels s'avérant inefficaces.

3. Fertilisation (chimique et organique)

Des conflits de voisinages apparaissent lors des épandages. L'accès aux matières fertilisantes

organiques disponibles localement (écumes, cendres, mafors) est limité par des coûts logistiques importants, et leur valorisation demeure incertaine, notamment pour les cendres issues des pellets d'Albioma.

4. Gestion de la paille

La paille de canne est aujourd'hui sous-valorisée. Son retrait nuit à la structuration des sols et réduit l'efficacité naturelle de la lutte contre les adventices. Une réflexion sur ses usages serait bénéfique à la durabilité de l'agrosystème.

5. Irrigation

Les prix de l'eau agricole restent élevés. Le manque de formation sur les systèmes de pilotage et les conflits d'usage accentuent les difficultés, en plus du coût d'investissement élevé pour les équipements.

6. Mécanisation

La mécanisation est fortement dépendante du relief et de l'accessibilité des parcelles.

Le coût du matériel, la nécessité de la norme CE, la difficulté de réparation et d'accès aux pièces détachées, l'absence de matériel de location ou de remplacement posent problème.

L'absence de MO contribue à survaloriser le matériel agricole qui est à la Réunion à des niveaux de prix très importants par rapport à la France Hexagonale.

7. Récolte

La récolte en cannes longues machines pose un réel problème de paiement aux planteurs en raison d'une qualité dégradée pour l'usine. Toutefois, ce dispositif de récolte permet de réduire fortement la pénibilité du chantier de coupe sur des parcelles où la coupe manuelle serait la seule alternative non réalisable dans le contexte actuel. Comment améliorer la rémunération des planteurs sur ce mode de coupe tout en maintenant un niveau de qualité minimal acceptable et usinable ?

SOLUTIONS ENVISAGEES

1. Création variétale

- Poursuivre la politique de diversification des variétés adaptées aux différentes sous-région et aux changements climatiques, appuyé par l'UPNA.
- Engager au niveau d'Ercane une campagne de communication sur le choix des variétés plus proche des planteurs et par région.
- Répondre à la demande des planteurs d'intégrer les Conseil d'Administration d'Ercane.

2. Environnement

- Améliorer l'entretien des ravines.
- Réactiver les groupes de travail sur la gestion des déchets plastiques agricoles.

3. Fertilisation (chimique et organique)

- Optimiser le circuit local de fertilisation (retour des écumes, cendres, vinasses, effluents d'élevage).
- Travailler sur la réduction des coûts d'approche des fertilisants produits localement.
- Installer des relais de stockage et sensibiliser les riverains à l'utilité des matières fertilisantes organiques.
- Structurer des plans d'épandage inter-filière, remonté par les JA.
- Avoir plus de laboratoires pour les analyses de sol, remonté par l'UPNA.

4. Gestion de la paille

- Organiser la vente partielle de la paille aux éleveurs tout en conservant une partie au sol.
- Structurer l'offre et la demande (cannier/ éleveur), remonté par les JA et l'UPNA.
- Éviter les extractions systématiques pour renouveler la matière organique dans les sols.
- Financer à nouveau l'épillage comme autrefois dans le cadre de la MAEC, appuyé par l'UPNA.
- Avoir plus d'aides sur les petits outils, remonté par l'UPNA.

5. Irrigation

- Augmenter le nombre de techniciens spécialisés irrigation

- Augmenter et mieux vulgariser les le nombre de démonstrations techniques pour l'optimisation de l'irrigation.

- Mieux communiquer sur les aides disponibles.

6. Mécanisation

- Recréer des SICA aménagement foncier et matériel qui assurent les locations de matériel ou des prestations de travaux agricoles. appuyé par les JA.

- Favoriser l'installation de prestataires de travaux agricoles agréés avec un référentiel tarifaire adapté par secteur géographique, appuyé par les JA et l'UPNA.

- Financer la mécanisation et micro-mécanisation via une caisse de portage ou un fond mutuel avec la participation des collectivités, appuyé par les JA et l'UPNA.

- Intégrer l'amélioration foncière dans les budgets de la replantation.

- Faciliter l'importation et l'homologation de matériel en provenance de pays voisins.

7. Récolte

- Revoir le système de rémunération des cannes longues machine, appuyé par les JA et l'UPNA.

- Améliorer les coupeuses en fonction des régions, remonté par l'UPNA.

- Améliorer le traitement des cannes au niveau de l'usine pour diminuer la perte de richesse, remonté par l'UPNA.

FOCUS SPÉCIFIQUES DE PLANTEURS, SYNDICATS AGRICOLES ET COMMITÉS TECHNIQUES

Les contributeurs des différents comités techniques sont :

- La Chambre d'agriculture de La Réunion.
- Le service SEAF de la DAAF.
- Le : chargé du suivi de la filière canne à la DAAF.
- L'unité d'aides à la canne à sucre, DAAF.
- Le pôle contrôle aux frontières de la DAAF/SALIM.
- Le Syndicat du sucre.
- TEREOS Océan Indien.
- Le CPCS.
- Le CTICS.
- Ercane.
- Le CIRAD.
- Le Conseiller DGAL auprès des professionnels sur les molécules herbicides.
- Les planteurs.
- la SAPHIR.
- Le DEPARTEMENT.
- METEO France.

FOCUS SUR LA PLANTATION

CONSTAT

L'évolution du programme de plantation de canne à sucre à La Réunion sur la période 2014-2027, fait état d'une baisse progressive des surfaces plantées et des taux de renouvellement. Plusieurs facteurs défavorables, notamment les aléas climatiques, la diminution des rendements et les difficultés économiques rencontrées par les planteurs impactent directement le renouvellement des plantations.

Sur le plan variétal, une préférence persistante pour les anciennes variétés est observée. La nécessité de relancer la dynamique de plantation est soulignée, notamment pour accompagner le développement de la mécanisation de la récolte et garantir la pérennité de la production.

PROBLEMATIQUES EXPOSEES

Pour les planteurs, les aides à la plantation sont perçues comme peu incitatives, versées avec retard et compliquées par des procédures lourdes et longues, ce malgré la présence d'une caisse de portage CTICS qui atténue ces mauvais effets. Elles ne sont pas indexées sur la hausse des prix et un nécessitent un portage total des coûts par l'exploitant.

Les chantiers de plantation manquent d'un dispositif coordonné qui complexifie le fonctionnement des pépinières. De plus elles sont payées tardivement.

Les opérations de replantation sont aussi freinées par le manque de main d'œuvre et de prestataires, ainsi que par la difficulté de coupler les dispositifs d'aide replantation et amélioration foncière.

Pour le comité technique, les obstacles administratifs liés à la replantation sont nombreux :

- Augmentation des formalités administratives
- Conditions d'éligibilité plus restrictives

- Retard de paiement des subventions

Les planteurs sont dissuadés de replanter en raison :

- Du manque de fonds de roulement qui limite l'investissement dans la replantation,
- De l'augmentation du coût des intrants, des équipements,
- De l'inadéquation entre le montant du forfait existant et la réalité du coût des travaux,
- De la configuration des parcelles nécessitant la plupart du temps des travaux d'amélioration foncière qui rendent les chantiers long, difficiles et coûteux,
- Des difficultés techniques en matière de gestion des adventices dans l'itinéraire technique actuel avec la disparition des molécules,
- Du manque d'accompagnement technique sur le terrain.



SOLUTIONS ENVISAGEES

Par les planteurs :

- Simplifier les démarches administratives et réduire les délais de montage, d'instruction et de paiement, appuyé par les JA et l'UPNA.
- Permettre des replantations sur des cycles inférieurs à 5 ans.
- Adapter le montant du forfait plantation par secteur géographique et l'indexer sur l'inflation, appuyé par les JA.
- Organiser la collecte et accélérer le paiement des boutures, appuyé par l'UPNA.
- Anticiper les chantiers, professionnaliser les prestataires, faire appel au BTP et payer les prestataires à l'heure plutôt qu'à la tonne.
- Dans le contexte actuel et suite aux événements cycloniques, les planteurs demandent un Plan Marshall Replantation déplafonné, appuyé par les JA et l'UPNA.
- Mettre en place de cultures intermédiaires sur les parcelles vieillissantes avant replantation, afin de limiter l'enherbement et favoriser une rotation culturale bénéfique au sol, remonté par les JA.

Par le comité technique :

Au plan administratif :

- Rappeler la possibilité de portage des dettes sociales dans le cadre du plan de relance.
- Envisager une flexibilité temporaire sur le respect des obligations fiscales et sociales.

Au plan technique :

- Tester la technique du « faux-semis » intégrée dans le dernier forfait plantation dans les conditions locales.
- Mieux communiquer et mettre en avant les intérêts des nouvelles variétés et du renouvellement des plantations par la mise en place d'essais RITA.

- Introduction des plantes de services dans l'itinéraire technique (sous réserve de disponibilité en semences) pendant les périodes intermédiaires.

Pour les pépinières :

- Accélérer le paiement des factures des pépiniéristes.
- Conduire une réflexion globale pour améliorer et simplifier la gestion technico-économique des pépinières.

Pour les zones irriguées :

- Encourager la mise en place de goutte à goutte par des dispositifs plus incitatifs.
- Augmenter le nombre de techniciens spécialisés en irrigation.
- Améliorer la communication sur la compensation du prix de l'irrigation par l'augmentation de revenu qui en découle (parcelles de démonstration).

FOCUS SUR L'ENHERBEMENT ET LE DESHERBAGE

CONSTAT

Le désherbage est un élément clé de la conduite de la culture de canne à sucre, très sensible à la concurrence des mauvaises herbes. L'enherbement consomme en effet une part importante des fertilisants et de l'eau au détriment de la culture et contribue à augmenter les impuretés envoyées à l'usine.

Une bonne maîtrise du désherbage procure plusieurs avantages :

- Des gains économiques, par l'augmentation de la production et la réduction des coûts.
- Une réduction de la pénibilité du travail, par la réduction du recours à la main-d'œuvre pour le sarclage manuel.

Le désherbage chimique est la pratique la plus courante adoptée par les planteurs du fait des avantages qu'il apporte en termes de réduction de temps de travail et de pénibilité, et de son efficacité au champ. Depuis 2012, dix produits utilisés en désherbage de prélevée et postlevée ont été retirés du marché, d'autres retraits sont à venir sans alternatives efficaces, notamment contre les graminées.

PROBLEMATIQUES EXPOSEES

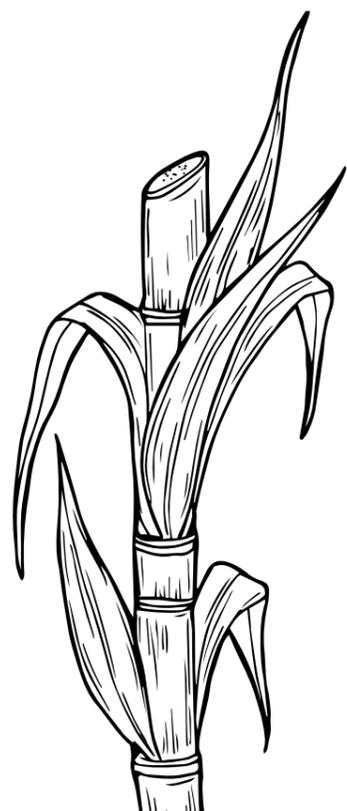
Pour les planteurs :

Le retrait progressif de molécules phytosanitaires ne s'accompagne pas d'alternatives techniques rentables. Des freins réglementaires et techniques empêchent également l'usage de solutions innovantes telle que les drones.

Bien que la réduction des herbicides soit encouragée, les alternatives proposées (outillage léger, désherbage mécanique) sont souvent inadaptées, notamment dans les parcelles en pente ou aux conditions particulières. L'absence de MO est un des principaux problèmes dès lors que le désherbage manuel devient la seule alternative possible.

Pour le comité technique :

- La situation des herbicides est critique : retrait de molécules clés (PROWL 400, pendiméthaline) et manque d'alternatives efficaces,
- Le manque d'accompagnement technique sur le terrain et de prise en main par les planteurs des alternatives déjà testées est problématique.



SOLUTIONS ENVISAGEES

Par les planteurs :

- Demander un moratoire de 7 ans aligné sur la durée de la convention canne sur les retraits de molécules tant qu'aucune alternative viable n'existe, appuyé par les JA.
- Adapter la réglementation pour permettre l'usage des drones pour les traitements et les contrôles des cultures, appuyé par les JA.
- Ajuster les délais de retrait à la réalité du terrain.
- Relancer la recherche de nouvelles molécules via Ercane, appuyé par l'UPNA.
- Ne pas retirer la totalité de la paille du sol.
- Financer massivement la mécanisation et rendre les parcelles plus mécanisables par l'aménagement foncier, appuyé par l'UPNA.
- Elargir les champs d'investigation en machines adaptées au désherbage mécanique, remonté par l'UPNA.
- Adapter des itinéraires techniques pour la micro-mécanisation.

Par le comité technique :

- Demander des dérogations pour :
 - Prolonger la distribution du PROWL jusqu'en 2026, voire 2027.
 - Obtenir une AMM 120 jours pour le Merlin Flex.
- Lancer les essais sur l'Atic-Aqua, le Pledge, le Monsoon, l'Equip, et autres molécules prometteuses.
- Envisager des solutions intermédiaires comme l'application localisée (1/3 de la surface) du Loyant.
- Etudier des mesures alternatives mises en œuvre au niveau européen concernant les herbicides.

- Mettre en œuvre une réflexion commune avec la filière élevage pour l'utilisation de plantes de services à vocation fourragère en inter-culture.
- Travailler en parallèle sur l'approvisionnement en semences de plantes de service.
- Envisager l'utilisation de drones pour les parcelles difficiles d'accès.
- Augmenter le nombre de surfaces mécanisables par des travaux d'aménagements fonciers.
- Augmenter le taux de replantation à >10 %.
- Réformer les aides à la plantation : simplification et système à options (plantes de service, replantation...).
- Augmenter le nombre de techniciens pour un suivi terrain renforcé.
- Former régulièrement les planteurs sur les nouvelles pratiques.
- Soutenir la constitution de groupements pour mutualiser les outils et les savoirs.

Actions en cours :

- Rédaction d'un courrier au Président de la République pour demander le maintien du PROWL jusqu'en 2027 et pour que les délais limites de commercialisation coïncident dans les DOMs, avec le délai d'utilisation.
- Envoi de deux courriers CPCS pour interpeller les autorités sur cette situation l'un à destination du Préfet / DAAF, et l'un inter-DOMs.
- Dépôt des demandes de dérogations (PROWL, Merlin Flex, Atic Aqua).
- Organisation une réunion technique sur les plantes de service avec les filières d'élevage (valorisation fourragère).
- Préparation des propositions détaillées pour l'améliorer le dispositif d'aide à la plantation.

FOCUS SUR L'INNOVATION ET LA R&D

CONSTAT

La canne est une plante ayant des besoins importants en eau. Avec le changement climatique, la zone basse de la Réunion va continuer à s'assécher (dans l'Est et dans l'Ouest) et la « géographie » des cultures (leur étage) s'en trouvera alors modifiée, ce qui nécessitera la mise en place d'adaptations techniques.

Une modification des pratiques culturale et l'innovation dans du matériel et des équipements sont les principaux leviers identifiés pour améliorer l'efficacité des interventions au champs dans un contexte où la main d'œuvre n'est pas attirée par le métier et où les molécules se raréfient. L'ambition étant que les co-produits issus de la mise en place de nouvelles pratiques puissent être valorisés auprès des autres filières.

L'innovation, la recherche et le développement sont portés par le CIRAD et Ercane en collaboration avec le CTICS.

Le CIRAD travaille sur :

- L'évolution des rendements canniers en lien avec le changement climatique,
- Les besoins en eaux selon le contexte pédoclimatique et les modes d'irrigation,
- La fertilisation par les matières organiques et valorisation de ces dernières ;
- L'utilisation des effluents d'élevages, boues, déchets de méthanisation ;
- La lutte biologique ou raisonnée contre les nouveaux ravageurs de la canne.

Ercane travaille sur :

- La recherche variétale dans 6 stations de sélection adaptées à la diversité des zones cannières de l'île,
- La maîtrise de l'enherbement, l'irrigation et la fertilisation organique avec le CTICS,

- L'expérimentation terrain des recherches du CIRAD sur les thématiques agronomiques et de protection des cultures,
- L'homologation de nouveaux produits et le test des nouvelles molécules herbicides en conditions locales

PROBLEMATIQUES EXPOSEES

- Variabilité des résultats selon les années/zones (ex : plantes de couverture) dans les adaptations d'itinéraires testés,
- Les contraintes réglementaires (normes) limitent l'adaptation locale de matériel,
- Manque de structures collectives pour mutualiser les investissements et accélérer la diffusion des solutions,
- Difficulté à convaincre les planteurs d'adopter de nouvelles pratiques,
- Besoin d'accélérer l'innovation et le transfert technologique, notamment sur la mécanisation adaptée aux petites exploitations et l'agriculture de précision.



SOLUTIONS ENVISAGEES

- Recréer des groupes de planteurs par zone pour tester le matériel.
- Renforcer la prospection et les missions à l'étranger (ex : Thaïlande).
- Développer la production locale de semences de plantes de couverture.
- Moderniser la formation agricole initiale sur la canne.
- Renforcer la formation et l'accompagnement des planteurs sur les nouvelles techniques.
- Organiser des ateliers spécifiques sur la modernisation des exploitations cannières.
- Identifier des solutions innovantes à destination notamment des petites exploitations.
- Travailler sur des variétés à faibles besoin en eau.
- Améliorer la démonstration et diffusion technique sur la gestion de l'irrigation dans le cadre du RITA avec une meilleure implication des fournisseurs.



ENJEUX ECONO- MIQUES

LA RÉUNION

CONSTAT GENERAL

La filière canne à La Réunion est à un tournant décisif. Marquée par une perte de repères, un essoufflement du modèle actuel et un manque de vision stratégique à moyen et long terme.

Le modèle économique de la filière canne est aujourd'hui fragilisé : baisse de rendement, absence de main d'œuvre, hausse des coûts réduisent les revenus des planteurs et freinent leurs perspectives pour l'avenir.

L'amélioration du revenu passe par une consolidation des recettes de la filière et par conséquent par une meilleure valorisation des produits et co-produits et dans une approche d'association avec les autres filières de diversification.

La question est posée dans un contexte international difficile et dans un contexte local où les planteurs s'interrogent sur le juste prix de leur production.

PROBLEMATIQUES EXPOSEES

1. Manque de vision à long terme

La filière canne manque aujourd'hui d'un cap stratégique clair à l'échelle des 10 à 15 prochaines années. Cette absence de perspective entretient un climat d'incertitude, dans lequel les planteurs ne se retrouvent pas.

2. Défense des marchés

La filière canne réunionnaise subit une forte concurrence des autres pays producteurs de sucre de l'Océan Indien et de la zone ACP, où les normes sont moins contraignantes et les équipements moins coûteux. Les producteurs locaux, soumis aux exigences européennes, sont pénalisés par ce déséquilibre réglementaire.

3. Diversification sous pression

La diversification agricole offre des opportunités, mais fait peser une pression sur les terres destinées à la canne. Elle n'est pas possible dans

tous les microclimats de l'île, ni pour tous les exploitants.

Toutefois, lorsqu'elle est possible, elle donne des compléments de revenus intéressants et sécurise l'exploitation. Elle permet des synergies entre les filières et contribue à une meilleure sécurité alimentaire de l'île.

4. Aides au développement des exploitations

Concernant les aides au développement des exploitations (FEADER) et aides catastrophes naturelles :

L'effet de ces dispositifs est amoindri par :

- Les lourdeurs administratives : montage des dossiers complexes, délais d'instruction et paiement longs, manque de coordination entre acteurs. Ces lourdeurs vont jusqu'à dissuader de nombreux planteurs d'utiliser certaines de ces aides (replantation notamment).
- La complexité et le manque de cohérence de certains dispositifs qui demandent des justificatifs très difficiles à mettre en œuvre.
- Le manque de transparence sur les marges pratiquées par les fournisseurs de matériel et d'intrants agricoles. Les aides profitent peu aux planteurs mais fortement aux fournisseurs.
- La nécessité de préfinancer la totalité des investissements souvent surévalués, ce qui est impossible pour de nombreux planteurs et accentué par la frilosité des banques.

Un plan de relance a également été mis en place, il y est très peu fait référence et semble ne bénéficier qu'aux planteurs dits « en difficulté ».

5. Revenus de la canne

Le revenu de l'exploitant est composé des aides à la production et du prix industriel de la canne.

En ce qui concerne les aides à la production, elles sont définies dans la convention canne. Certains planteurs indiquent que la dernière convention de 2022 est une bonne convention en termes de montant des aides. Ces aides représentent une bonne part du prix total de la canne, cette situation gêne parfois les planteurs par l'image mal perçue du grand public qui en découle.

Concernant le prix de la canne, il s'agit du prix industriel lié à la teneur en sucre de la canne. Le système bien que très contrôlé (CTICS), fait l'objet de nombreuses critiques du fait de certains aspects du calculs non maîtrisés par les planteurs. Il s'agit en particulier de l'absence de rémunération en cas de richesse insuffisante ou d'un taux de fibre trop élevé.

De plus la formule de paiement pose problème du fait de sa complexité, de l'intégration de la notion d'écart-technique incomprise et du fait que certains de ces paramètres n'ont pas été actualisée depuis sa mise en place.

A cela s'ajoute la méconnaissance du calendrier de paiement par les planteurs qui n'ont pas de visibilité sur leur trésorerie.

6. Catastrophes naturelles

Le cadre actuel du système d'aide aux calamités agricoles n'est pas adapté à la culture de la canne, avec des délais de traitement trop longs, des critères d'éligibilité peu pertinents et un manque de réactivité pour la mise en œuvre de mesure rapides sur le terrain en cas de crise.

SOLUTIONS ENVISAGEES

1. Manque de vision à long terme

- Élaborer un plan d'orientation à 10/15 ans impliquant tous les acteurs de la filière.
- Financer une étude prospective avec plusieurs scénarios d'avenir (maintien, réduction, disparition progressive de la canne), et en analyser les impacts économiques, sociaux et environnementaux.
- Inscrire les engagements institutionnels dans la durée (POSEI, FEADER), avec une gouvernance lisible et partagée.

2. Défense des marchés

- Adapter les normes européennes aux spécificités tropicales de La Réunion, afin de garantir une équité réglementaire avec les pays producteurs de sucre concurrents.

3. Diversification sous pression

- Favoriser l'autosuffisance de l'île en soutenant prioritairement la production locale.
- Renforcer la protection de l'économie locale face aux importations à bas coût et sans cohérence avec nos normes UE
- Améliorer la gestion des productions locales pour assurer une meilleure organisation de l'offre sur le marché intérieur.
- Affirmer la canne comme socle de l'agriculture réunionnaise.
- Mise en œuvre d'une diversification raisonnée, conçue comme un complément, et non une substitution à la canne.
- Respecter les terres à canne et encadrer les projets de diversification pour éviter les interférences foncières.
- Conforter la complémentarité entre filières agricoles : mutualisation des ressources, irrigation, aménagement du territoire.

4. Aides au développement des exploitations

- Renforcer la trésorerie des exploitations par la création d'une caisse de portage ou d'un fond permettant au planteur de ne pas avancer la totalité des investissements, appuyé par les JA et l'UPNA
- Simplifier l'accès aux aides par la création d'un guichet unique détenteur de toutes les pièces administratives, appuyé par les JA et l'UPNA.
- Améliorer la régularité de traitement et les délais de mise en paiement des dossiers FEADER, appuyé par les JA
- Mieux associer les banques par la création d'un fond de garantie avec les collectivités permettant de sécuriser les financements et de faciliter l'investissement dans les exploitations agricoles, appuyé par les JA.
- Créer un observatoire des prix agricoles permettant de contrôler le prix des intrants notamment durant la campagne sucrière (fuel, engrais) et le prix des matériels et équipement en comparaison avec les tarifs UE et permettant aux pouvoirs publics de prendre des mesures de régulation, appuyé par l'UPNA.
- Donner plus de pouvoir au Préfet pour adapter localement les cahiers des charges des appels d'offres nationaux et le contrôle des importations aux frontières.
- Revoir les critères d'attribution du Plan de relance pour élargir le public cible, appuyé par l'UPNA.

5. Revenus de la canne

- Revoir le calcul du prix de la canne en tenant compte de la faible richesse liée à la mécanisation, de la réactualisation de l'écart technique et du seuil de 13,8 (fixé en 1978), de l'évolution des process industriels et des variétés de plus en plus fibreuses, ainsi que de l'inflation, appuyé par les JA et l'UPNA.

- Anticiper le travail sur la prochaine convention canne, remontée de l'UPNA.
- Rehausser le premier palier de l'aide à la production à 1500 tonnes.
- Garantir un revenu minimum, un prix plancher selon un cahier des charges spécifique, appuyé par les JA
- Privilégier les aides au rendement plutôt les aides à l'hectare, cibler des aides selon l'effort de production et arrêter les soutiens pérennes aux planteurs passifs, appuyé par les JA
- Simplifier les modalités de paiement.
- Mettre à disposition des planteurs un outil de simulation simple qui permettrait d'estimer rapidement le prix de sa canne, appuyé par les JA.

6. Catastrophes naturelles

- Revoir les critères et le mode de calcul des aides aux calamités agricoles (ex. seuils de perte, moyenne olympique), appuyé par les JA et l'UPNA.
- Mettre en place un fond de garantie, remontée de l'UPNA.
- Accélérer les procédures par la création d'une cellule permanente et structurée de gestion de la crise (Etat, collectivité) permettant une réactivité plus grande aux planteurs sur le terrain.
- Réfléchir à l'adaptation du mode de distribution des aides et envisager l'option : remboursement des intrants, appuyé par les JA.
- Généraliser le dispositif « RESTORE », appuyé par les JA
- Envisager la mise en place d'une assurance, remontée de l'UPNA.

CONTRIBUTIONS DES RHUMIERS

CONSTAT GENERAL

Dans un contexte de baisse générale de la consommation d'alcools en France et à la Réunion, de forte progression des ventes de rhums en provenance de pays étrangers vendus moins cher, d'une concurrence exacerbée par des coûts de production et contraintes de fabrication des rhums étrangers moins cher et l'absence de réciprocité dans la constitution des cahiers des charges plus contraignants pour les producteurs européens, l'inquiétude des rhumiers sur la production de mélasse, matière première de la production de rhum traditionnel est forte.

En effet, la production de rhum est directement impactée par la baisse de production de la filière canne. Moins de canne = moins de sucre = moins de mélasse

Or, le rhum traditionnel réunionnais bénéficie d'une Indication Géographique « Rhum de La Réunion » qui impose un approvisionnement en mélasse locale.

Avec la baisse des volumes disponibles :

- les distilleries ne peuvent plus fonctionner en continu lors des campagnes sucrières,
- elles ne peuvent plus couvrir l'ensemble de leurs marchés et doivent prioriser leurs marchés export depuis 2022 générant un risque de perte de clients qui s'approvisionneront ailleurs.

Par ailleurs, le manque de mélasse a mis fin à l'approvisionnement en bioéthanol local pour la TAC du sud depuis 2020.

De plus, toute augmentation du prix de la mélasse met en difficulté le marché du rhum très concurrentiel et compétitif. Leur seul interlocuteur est TEREOS, fournisseur unique local, avec qui les négociations sur le prix de la mélasse ne laissent pas beaucoup de marges en raison de l'encadrement du prix par la direction de la concurrence.

Les distilleries ont besoin de 55000T de mélasse soit l'équivalent de 1,5M de T de canne. Les rhumiers militent pour avoir un maximum de mélasse.

En 2022, l'absence de visibilité et sécurité pour la filière rhum avait conduit les rhumiers à ne pas signer la convention canne. Aujourd'hui, comme les planteurs, la peur d'investir est réelle, en l'absence de visibilité sur l'avenir, la confiance s'effrite et les réflexions pour de nouveaux débouchés sont à l'arrêt.

Il est à noter que le marché de la mélasse se partage entre les rhumiers et l'alimentation animale locale à qui est destinées tous les ans 5000T de mélasse.

PROBLEMATIQUES EXPOSEES

Les rhumiers s'inquiètent de la baisse de tonnage, des pertes de rendement et de la disparité des résultats au sein des planteurs. Comment mobiliser les 2400 exploitants ?

Il existe une forte déprise sur les zones les plus dures à cultiver, le problème d'itinéraire technique est évident, comme celui de la formation, de l'accompagnement des exploitants et de la main d'œuvre.

Il y a également un problème réel de discours porté par la filière elle-même et les techniciens agricoles sur l'absence d'avenir dans la canne qui incite à la diversification comme solution alternative.

Les rhumiers n'ont pas l'habitude de travailler avec l'amont de la filière, mais disposent d'une compétence en matière de production et gestion de matières organiques fertilisantes locales issues de la méthanisation, alternative intéressante aux intrants chimiques importés.

SOLUTIONS ENVISAGEES

- Travailler sur la réduction des coûts pour le planteur
- Avoir un discours et un affichage positif.
- Poursuivre le travail engagé sur la valorisation des biodéchets comme matière fertilisante disponible gratuitement pour en augmenter le volume disponible.
- Avoir des techniciens pour accompagner la mise en place des plans d'épandage des vinasses déjà disponibles et des matières fertilisantes à venir.



CONTRIBUTION DES SUCRIERS

CONSTAT GENERAL

Le prix du sucre s'écroule après une embellie de 3 ans liée à la guerre en Ukraine. A ce contexte mondial s'ajoute l'évolution à la baisse depuis 2017 une crise sur les volumes de cannes livrés dont la production est à la baisse depuis 2017, accompagnée d'une dégradation de la qualité.

Cette dégradation de la qualité – augmentation de la matière sèche - impacte directement la sucrerie et contribue à augmenter ses frais de fonctionnement et d'entretien pour un volume de sucre moindre en sortie.

L'industrie sucrière est aujourd'hui la variable d'ajustement d'un système où l'aval est totalement libéralisé et réglementé avec une concurrence exacerbée quand l'amont reste totalement régulé.

La sécurité alimentaire concernant le sucre localement, jusqu'à présent garantie à 100% est aujourd'hui compromise suite au passage de Garance.

PROBLEMATIQUES EXPOSEES

La remontée du tonnage de cannes devient une urgence dans un contexte où les prix baissent et les coûts fixes subissent une inflation non compensée par les aides publiques qui restent stables.

L'écart technique (différence entre le taux de sucre au moment de l'achat de la canne et la quantité de sucre sortie de l'usine) augmente depuis 2022 du fait de la dégradation qualitative - augmentation du non-canne dans les livraisons.

Les aides publiques payées sur les tonnages n'incitent pas à faire de la qualité.

L'interprofession n'aborde pas suffisamment les problèmes rencontrés par l'industriel lors de ses réunions de travail. De même qu'il est demandé à l'industriel de participer à la réflexion sur les moyens d'augmenter le tonnage de cannes, il conviendrait que les planteurs s'inquiètent du

devenir de leur production et de l'évolution du marché du sucre.

Les industriels souhaitent la présence d'un représentant planteur à leur côté pour défendre les intérêts de l'interprofession auprès des ministères et l'UE.

SOLUTIONS ENVISAGEES

FONCIER

Relance de la plantation :

- Mise en place d'un plan accéléré de replantation et remplacement des souches manquante : objectif de 2 000 à 3 000 hectares plantés par an.
- Financement public d'un réseau de pépinières à grande échelle.

Sécurisation et optimisation de l'usage des terres agricoles par un renforcement des outils fonciers et juridiques :

- Inscription de 60 000 ha d'espaces agricoles dans le SAR,
- Déploiement des PAEN (Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles).
- Priorisation des terres non cultivées pour tout projet d'aménagement.
- Maintien de la Loi Littoral dans sa version actuelle.
- Encadrement plus strict des installations agri-voltaïques en Outre-mer.
- Renforcement du pouvoir de préemption de la SAFER, y compris sur les bâtiments agricoles.

Lutter contre la déprise :

- Réforme de la procédure des terres incultes : accélérer le processus et donner la capacité

du préfet à mettre en demeure les exploitants inactifs depuis plus d'un an.

- Introduction possible d'une fiscalité pénalisante (PLF 2026) pour les propriétaires de terres agricoles non exploitées depuis plus d'un an.
- Élaboration d'un plan d'action partenarial (SAFER, DAAF, Département, Chambre d'Agriculture, filière canne) de lutte contre la déprise et mise en place d'un comité de vigilance foncière agricole informant et mobilisant régulièrement les acteurs et les pouvoirs publics.
- Actualisation annuelle du recensement des terres en friches ou sous-exploitées à La Réunion.

Travaux d'amélioration foncière :

- Encourager l'amélioration foncière des terres préemptées avant rétrocession ou mise en fermage.
- Mieux communiquer sur les aides disponibles et accompagner les planteurs dans la constitution des dossiers administratifs.

Protection des balances :

- Intégration dans les PLU de zones spécifiques autour des balances (zones tampons, desserte, règles de construction adaptées).

EMPLOI ET FORMATION

- Pérenniser les dispositifs R+ et AIDES.
- Centralisation des démarches d'embauche et
- Faire une campagne de communication sur les métiers de la filière dès la 4ème.
- Réintégrer des modules d'enseignement spécifiques à la culture de la canne à sucre dans les formations professionnelles agricoles.

Adaptation au changement climatique

- Accélérer le paiement de l'indemnisation en cas d'aléa climatique.
- Revoir les critères d'éligibilités aux indemnisations.

ITINERAIRE TECHNIQUE

- Maintenir les molécules autorisées au niveau communautaire.
- Réintroduire les substances retirées conformes à la réglementation européenne.
- Définir une procédure accélérée, pour l'extension d'usage de produits phytopharmaceutiques utilisés dans d'autres cultures pour la culture de la canne à sucre.
- Transférer la compétence sur les décisions de mise sur le marché de l'ANSES à la DGAL pour l'Outre-mer, afin de simplifier les démarches administratives.
- Mettre en place des essais d'épandage par drone de produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, de produits autorisés en agriculture biologique et de produits à faible risque.
- Accompagner l'innovation et la R&D sur la micro-mécanisation adaptée à la canne à sucre par des AAP spécifiques et des financements incitatifs.
- Remettre en place des CUMA d'équipements agricoles et de prestations de mécanisation au profit des planteurs avec une participation des collectivités.

PERENNISATION DE LA FILIERE

- Mettre en place des mesures de marché face à la concurrence déloyale des sucres importés.
- S'unir pour négocier le doublement de l'enveloppe du POSEI France et l'intégration d'une partie des aides nationales dans le dispositif.
- Prévoir des mécanismes permettant une augmentation des revenus des producteurs de canne et des transformateurs, en lien avec l'augmentation du coût des facteurs et les handicaps de compétitivité auxquels ils font face.
- Accompagner collectivement l'obtention de l'IGP « sucres de l'Ile de La Réunion ».
- Nécessiter d'avoir une représentation des planteurs aux côtés de l'industriel dans les négociations avec Bruxelles ou l'Etat.

CONTRIBUTION DES INTERPROFESSIONS

L'ARIBEV et L'ARIFEL ont été rencontrés dans le cadre des comités techniques des états généraux.

CONSTAT

Les interactions entre les filières se rejoignent sur les 5 enjeux principaux précédemment identifiés :

- La baisse progressive des surfaces d'exploitation ;
- L'emploi / la formation ; attractivité du métier (les attentes et la configuration ont évolué) ;
- L'intégration de la durabilité dans les itinéraires techniques ;
- La résilience des exploitations par rapport au changement climatique,
- L'équilibre économique des exploitations.

PROBLEMATIQUES EXPOSEES

La question majeure pour l'interprofession est toutefois celle de la gestion des effluents d'élevage et des plans d'épandage dans le cadre de la durabilité des itinéraires techniques animaux et végétaux.

En effet, la filière élevage pourvoyeuse d'effluents se doit de gérer son écoulement, un certain nombre d'exploitations cannières en bénéficient déjà, toutefois le cadre réglementaire ne facilite pas leur mise en place sur la sole cannière.

Des actions sont menées aujourd'hui, mais de nombreuses questions sont posées par les parties prenantes :

- Quel est aujourd'hui l'état des lieux des surfaces d'épandages ?
- Quels sont les grands flux, les quantités produites et échangées ? les seuils réglementaires ?
- Quelles surfaces pour épandre dans chaque zone ?
- Les effluents sont-ils normés ou non ?

- Le transport des matières organiques est par ailleurs coûteux, comment le financer ?
- Quelle est le modèle financier et où trouve-t'il son équilibre ?
- Existe-t-il des aides « transversales » ?

Le second point est celui de la structuration de l'offre et la demande en fourrages et pailles de canne « (parfois utilisées aussi directement pour l'alimentation animale).

Enfin, dans un troisième sujet est celui de l'intégration dans l'itinéraire technique cannier de plantes de services en intercultures qui pourraient servir de fourrage pour les élevages.

SOLUTIONS ENVISAGEES

- Réaliser une approche territoriale des plans d'épandages et de la fertilisation, par zones, et de ne pas se limiter : pratiques, surfaces, quantité et nature des effluents produits et échangés.
- Mettre en place, à l'instar de la caisse replantation, une « caisse de portage matières organiques » qui permettrait d'optimiser au mieux possible les matières organiques (et autres intrants organiques).
- Communiquer à tous l'ensemble des travaux conduits dans une optique de complémentarité entre les filières.
- Concevoir des plans d'épandage inter-filières, de manière complémentaire.
- Mettre en place dans un second temps un groupe de travail sur la structuration d'un marché pour la paille de canne.
- Accélérer le travail sur les plantes de services dans l'itinéraire technique cannier et améliorer la disponibilité en semences de plantes de service.



PERSPECTIVES

QUEL AVENIR POUR LA CANNE A LA REUNION ?

A l'heure où la filière canne est remise en cause par le contexte économique et environnemental, il convient pour les états généraux de proposer des solutions rapides et immédiates pour sortir de l'embourbement qui étouffe la filière et ouvrir la voie à un nouveau scénario éclairant l'avenir de la filière canne à sucre.

Pour sortir des difficultés actuelles, les acteurs réunis lors des ateliers de travail s'accordent sur la nécessité d'un engagement partagé à moyen terme pour redresser la situation, sécuriser les exploitants, relancer la dynamique de production, rétablir la confiance et rendre possibles les investissements de long terme.

La filière canne réunionnaise dépasse le seul volet agricole : elle est un pilier stratégique, avec des fonctions environnementales (protection des sols, gestion de l'eau), énergétiques (valorisation de la bagasse), sociales (emploi, cohésion des territoires) et territoriales (préservation des paysages et maîtrise de l'urbanisation).

Réduire ou remplacer la place de la canne sans alternative claire, c'est prendre le risque d'un effondrement économique et écologique dans certaines zones. Inversement, transformer la filière en profondeur, par l'innovation, la diversification raisonnée, une meilleure gouvernance et une revalorisation du métier de planteur, peut offrir un nouveau souffle de modernité.

L'objectif premier des EGC est de se donner rapidement les moyens de remonter les niveaux de production permettant la survie de la filière.

Pour atteindre cet objectif, il faut engager une action collective, structurée et coordonnée efficacement dans un délai très rapide.



CONCLUSION

Les États généraux de la canne ont mis en lumière les tensions croissantes qui pèsent sur un modèle agricole et social profondément ancré dans l'histoire et l'identité de La Réunion. Véritable colonne vertébrale du monde agricole local, la filière canne structure l'espace rural, participe à la vitalité des territoires, et joue un rôle fondamental dans la préservation des paysages, de l'emploi et de la cohésion sociale. Ce modèle, aujourd'hui fragilisé par de multiples pressions, demeure un pilier stratégique de l'économie réunionnaise et un levier essentiel d'aménagement et de stabilité pour l'ensemble de l'île.

Mais cette structuration est menacée. La dégradation des revenus, la volatilité des marchés, l'augmentation des charges, la pression foncière et les aléas climatiques forment une équation de plus en plus difficile à résoudre pour les planteurs. Le risque est désormais celui d'un basculement brutal du modèle : désengagement des exploitants, perte d'attractivité du métier, déprise agricole accélérée, affaiblissement du tissu industriel et perte d'emplois dans les zones rurales. Le risque économique devient ainsi aussi un risque social majeur.

Face à cette situation, les États généraux ont permis de faire émerger une série de pistes d'action concrètes, portées par les différents acteurs de la filière. Quatre grandes thématiques structurent ces solutions :

- Le foncier, à travers la protection des terres agricoles, la reconquête des friches, et l'aménagement hydraulique ;
- Les enjeux sociaux et sociétaux, avec des propositions pour renforcer l'attractivité des métiers, accompagner la transmission des exploitations et améliorer la gouvernance collective ;
- L'itinéraire technique et climatique, via des leviers de mécanisation, de valorisation de la paille, d'innovation variétale et d'optimisation des pratiques ;

- Les enjeux économiques, enfin, avec une demande forte de reconnaissance de la juste valeur du produit, de structuration des débouchés et de meilleure interaction avec les filières de diversification.

Ces orientations ont été consolidées dans un acte d'engagement commun, formalisé par la signature d'un protocole entre les partenaires institutionnels, professionnels et l'État. Ce protocole ne constitue pas un aboutissement, mais bien un point de départ : celui d'une nouvelle phase de mise en œuvre. Il traduit une volonté partagée de sauvegarder la filière, tout en la transformant durablement pour qu'elle puisse répondre aux défis de demain, en alliant performance économique, résilience environnementale et justice sociale.

« Zordi nou vé fé avans nout kiltir kann »



ÉTATS
GÉNÉRAUX
DE LA CANNE

*Nout kiptin,
Nout lavrin*

